

Valorisation énergétique :

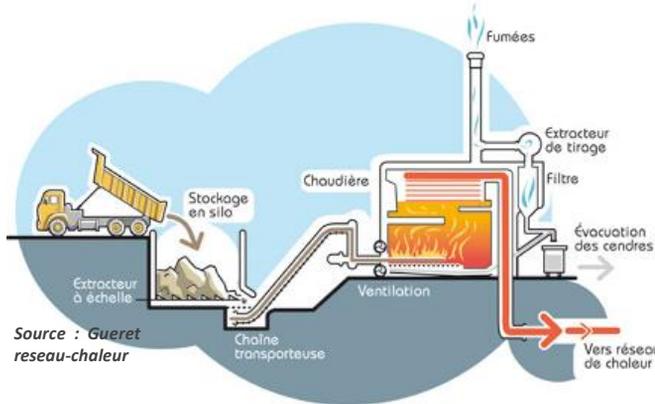
Sciures et copeaux de bois non traités



Le bois-énergie :

Le bois en bûches constitue l'essentiel du bois-énergie. Au-delà de l'usage domestique il peut prendre d'autres formes : résidus broyés ou déchiquetés d'origine forestière, ou déchets de palettes et de cagettes usagées, sciures et copeaux non traités.

Principes d'une chaufferie bois :



- Les résidus de bois sont **stockés, broyés** puis dirigés vers une chaudière par une vis sans fin qui l'alimente automatiquement.
- La chaleur issue de la **combustion** est transmise à un fluide (eau) grâce à un échangeur.
- Le fluide cède ensuite son **énergie calorifique** aux locaux par l'intermédiaire de radiateurs.



Avantages :

- Valorisation des déchets produits sur place (cas des menuiseries), avec limitation du transport des résidus,
- Le risque de déforestation n'existe pas dans la mesure où il est possible d'utiliser les résidus de l'entretien forestier,
- La combustion du bois (si elle est bien conduite), n'a pas d'impact sur l'effet de serre.



Inconvénients :

- Investissement important, mais qui peut être amorti en quelques années.

Aides à l'investissement :

Dans le cadre du programme Bois-énergie, l'ADEME peut vous aider ans votre projet, pour plus d'informations, rendez vous sur : <https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables/bois-energie/intervention-de-lademe>

ATTENTION : les aides ne sont généralement attribuées que si la demande a été réalisée **avant** le lancement du projet



Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le guide réalisé par l'ADEME : « [Le bois énergie](#) »